



*Comité Local des Pêches Maritimes  
et des Elevages Marins*

*Quartier de Guilvinec*

(Loi 91/411 du 2 mai 1991)

**COMPTE RENDU DE LA REUNION D'ICSF**  
**Bruxelles le 28 septembre 2009**

V4

Ce compte rendu n'engage que son auteur, qui essaye de faire partager ce qu'il a compris des échanges au cours de cette réunion. L'important est de faire circuler l'information. Les actes de ce colloque seront disponibles plus tard auprès de Brian O'Riadan, tel : 026525201, <http://eussf.icsf.net>

**Présents :**

Robert Bouguéon (Président du CLPMEM GV), Alain Le Sann (Pêche & Développement), Danièle Le Sauce (présidente P&D), René-Pierre Chever (secrétaire général du CLPMEM GV), Bastien Malgrange (P&D), Xoan Lopez (Fédération des Cofradias de Galice), Benoît Guerin (secrétaire général du CCR SO), Pierre Gilet (ICSF), Cornélie Quist (ICSF), Liberato Fernandez (président des pêcheurs des Açores), Bruno Dachicourt (syndicat CFIC), Arthur Bogasson (président du World Fishermen Forum) et une soixantaine d'autres personnes dont des pêcheurs anglais, néerlandais, portugais, espagnols, danois, islandais, des scientifiques et deux représentants de la commission européenne.

1. 9.30-9.40 Accueil et début des travaux, Brian O'Riadan, secrétaire de l'International Collective in Support of Fishworkers (ICSF), bureau de Belgique et Miguel Candelas Sanchez rapporteur du Comité Economique et Social Européen (CESE).

Brian O'Riadan, représentant d'ICSF rappelle l'objectif de cette réunion : elle doit nous permettre de nous débarrasser d'une cécité particulière qui concerne l'existence de la pêche artisanale ou la petite pêche, en Europe. La Commission Européenne en fait peu de cas, son absence à la rencontre des pêcheurs du monde à Bangkok le démontre. La Commission européenne brillait par son absence. ICSF a été créé pour contribuer à compenser le manque de reconnaissance des pêcheries à petite échelle et de traiter les problèmes au niveau mondial. Il remercie tous les participants de s'être déplacés et lance la réunion.

2. 9.40-10.40 Panel et table ronde 1 : La réforme de la PCP, le Livre vert et la petite pêche, modérateur : Brian O'Riadan, M. Candelas : L'avis du CESE sur la révision de la PCP, le représentant de la DG MARE : La réforme de la politique commune des pêches, la petite pêche et les communautés côtières. Questions et discussions.

Joost Paadekooper donne, sans surprise, le point de vue de la commission. Les pêcheurs sont encore trois fois trop nombreux et disposent de trop de subventions. Il faut diminuer ces deux données. Il faut intervertir la charge de la preuve, aux pêcheurs de montrer qu'ils sont arrivés au MSY. Il faut écouter tous les citoyens

européens qui doivent être impliqués dans les décisions. L'Europe, ces dernières années, ne s'est pas assez concentrée sur les mesures environnementales. Alors que le caractère environnemental de la politique des pêches doit être prévalent. La gouvernance de la pêche est à revoir car c'est aujourd'hui beaucoup trop compliqué. Il faut une nouvelle approche basée sur des principes nouveaux en déléguant les décisions aux organismes régionaux et en redonnant des outils aux pêcheurs pour prendre leur destin économique en main. Les OPs pourraient, par exemple, parvenir à la suppression des rejets. La cour des comptes européenne demande une plus grande efficacité dans cette politique qui régent une activité qui coûte plus qu'elle ne rapporte. Néanmoins, il insiste sur le fait que la Commission veut s'occuper des pêcheries à petite échelle.



Joost Paadekooper de la commission

Casto Lopez Benitez : depuis 15 ans le nombre de bateaux a beaucoup diminué, 3% par an, selon les données fournies par les Etats membres. Ces statistiques nous apprennent que le secteur des moins de 12 mètres est très important, par exemple, en Grèce 65% des bateaux sont en dessous de 12 mètres. C'est donc un secteur qui doit compter en Europe. Il faut réduire les capacités même dans ce secteur. Comme beaucoup d'emplois en dépendent, il faut faire quelque chose pour les communautés dépendantes de la pêche, en trouvant des outils pour maintenir l'emploi dans les communautés côtières. Une des solutions pourrait être d'avoir une différenciation des flottilles côtières et industrielles. Pour cela, il faut protéger le secteur de la petite pêche des ajustements de marché en développant des outils qui s'adapteront à la réalité du terrain. La question se pose de savoir ce qu'est la petite pêche ou la pêche artisanale ? On se base sur la taille, les captures, la proximité du port ? Quelles mesures pourraient être mises en place spécifiquement, en termes d'accès spécifique ou de subventions ? A quel niveau faut-il prendre les décisions UE, Etats, régions, propriétaires ? Ces discussions sont toujours ouvertes.

Débats :

Paul Joy (GB) : regrette qu'il n'y ait pas d'aides pour le déclassement des navires de moins de 10 m au Royaume Uni.

Katia Frangoudes estime que le terme pêche artisanale ne veut pas dire small scale fisherie, et se demande quelle est la bonne définition.

Elisabeth Tempier demande si un système industriel minotier, est supportable ? Dans la définition de la pêche artisanale, pourquoi on ne prend pas en compte la structure de l'armement ?

Annie Castaldo s'interroge, où sont les cultures marines dans le Livre vert? Pour elle tout est lié, surtout en matière de qualité de l'eau.

Danièle Le Sauce s'interroge sur le fait que les pêcheurs ont dans chaque pays une vision de la pêche artisanale. Comment la définir ?

Brian O'Riadan signale qu'en fait on ne connaît pas grand-chose sur la pêche artisanale européenne.

Réponse de la Commission : il y a des aides pour les petits bateaux, mais chaque Etat choisi la façon de financer tel ou tel segment. Le sigle Small Scale Fisheries (SSF) devrait être traduit par « pêche côtière ». Pour la commission cela correspond à une longueur de moins de 12 mètres avec des engins fixes. Il faut que nous arrivions à une définition commune, **avec pourquoi pas une adaptation en fonction de la situation de chaque état membre.** Le Maximum Sustainable Yield (MSY) ou Rendement Maximum durable (RMD), est discuté en permanence, les biologistes doivent donner à la Commission européenne, des cibles plus certaines, surtout dans la situation de surpêche que connaît l'Union Européenne. Il ne faut jamais oublier qu'il y a eu un engagement au sommet de Johannesburg. Tous les présidents, tous les ministres présents et la Commission européenne, ont signé cette convention sur la biodiversité. Maintenant il faut la mettre en œuvre, ce qui n'est pas le plus facile, mais qui sera fait. La place de l'aquaculture est prévue dans le Livre vert, dans une stratégie qui vise à lui donner une véritable impulsion.

3. 10.40-13.00 Panel et table ronde 2 : diversité et importance de la petite pêche dans l'Union Européenne, modérateur : Xoan Lopez Alvarez, secrétaire général de la Fédération galicienne des cofradias : la petite pêche dans la perspective du Conseil consultatif régional du Sud-Ouest, Jerry Percy, New Under Ten Fishermen's Association (NUTFA), la petite pêche au Royaume Uni, Liberato Fernandez, fédération des pêcheurs des Açores, la petite pêche dans les îles Ibériques, nature diversité, organisation, importance, Antonio Garcia Allut, fondation Lonxanet en faveur d'une pêche durable, la petite pêche dans la mer cantabrique et dans l'Atlantique Ouest, le point de vue social, économique et environnemental, Olivier Guyader, département d'économie maritime, Ifremer, la petite pêche en France, caractéristique et importance, Madame Bermudez pour les mariscadoras galiciennes, les ramasseuses de coquillages à pied. Discussion et partage d'information.

Xoan Lopez affirme que cet atelier va s'intéresser à la pêche Artisanale et présente tous les intervenants. Pour lui, la PPC doit être conçue pour la pêche artisanale car ce sera la seule existante en 2020. Il faut se mettre d'accord sur nos problèmes et avancer. L'aquaculture extensive et la pêche artisanale sont les deux faces d'une même pièce d'un euro. La vision actuelle de la Commission n'a pas d'avenir. Les artisans de leur côté doivent faire un front commun. Que dit le Livre vert ? Il admet que certaines communautés dépendent de la pêche. Soit, il faut donc prévoir un régime différencié, car si en 2020 il ya encore des flottes en activité ce seront des flottes artisanales. Pour réfléchir à ces problématiques, le groupe de travail pêche traditionnelle du CCR SO est une bénédiction pour la pêche artisanale européenne. Si la longueur de 12 mètres n'est pas bonne, à quel niveau faut-il placer le curseur?

Chaque Etat et chaque groupe professionnel doit donner son approche, c'est impératif.

Jerry Percy (l'UK) représente la seule organisation anglaise qui se concentre sur les navires de moins de 10 mètres. Sur 5800 vaisseaux 90% font moins de 10 mètres et disposent de 3% des quotas. Il faudrait réformer ce système en rééquilibrant l'accès au poisson pour tous. En Angleterre, la pêche artisanale fournit plus de travailleurs que la pêche industrielle.



Jerry Percy NUTFA UK et Xoan Lopez Fédération de las Cofradías de Galicia

Liberato Fernandez donne le point de vue des Îles dites ibériques : Açores, Madères et Canaries. Le plateau continental représente moins de 1% de la zone des 200 milles. Pour Madère le pourcentage est plus grand, mais reste modeste. Après trois milles, la profondeur dépasse 600 mètres. Cet état de fait va déterminer la structure de la flottille, 89% des navires font moins de 12 mètres et ceux qui sont plus grands pratiquent des arts très sélectifs. Les petits navires embarquent 7 personnes et font travailler 7 personnes à terre. Pour les régions insulaires la pêche jusqu'aux 12 milles doit être une pêche uniquement traditionnelle et réservée aux insulaires. Aux Açores le salaire moyen est de 400 euros/mois et ils sont très (trop) nombreux à bord. Le Livre vert devrait mettre en valeur le travail des Nations Unis qui est équitable pour ces archipels.

Le Dr. Antonio Garcia Allut de la fondation Lonxanet (Galice) remercie Brian O'Riadan. Le concept pêche artisanale n'est pas quelque chose d'innocent. Ne pas prendre la peine de le définir, ne permet pas de comparer la pêche artisanale au reste des flottilles. Il faut donc différencier, en trouvant les plus petits dénominateurs communs pour cette flotte, même si l'accord est passé au niveau régional. Il faut des critères inclusifs et précis pour dire ce qu'est ou n'est pas la pêche artisanale. Il faut examiner les concepts sans tabou, car la pêche artisanale peut être aussi hauturière. En Galice nous pouvons définir la pêche artisanale, ***mais nous acceptons que la définition puisse être différente ailleurs***. Il faut travailler sur la régionalisation de la définition, on veut une approche écosystémique régionale, intégrant la diversification, le système de rémunération, le caractère familial de l'équipage, et la mentalité de ceux qui vivent en harmonie avec la mer. De plus il faut tenir compte d'un caractère spécifique de vulnérabilité de la pêcherie.

Olivier Guyader (Ifremer) présente la situation de la petite pêche en France. En France 82% des navires font moins de 12 mètres et 88% moins de 16 mètres sur un total de 7700 bateaux. Ce n'est pas une spécificité française. C'est vrai partout en Europe. Les petits bateaux sont fortement dépendants de la zone côtière.



Olivier le Guyader de l'Ifremer

Madame Bermudez rappelle que chez les marisqueiros, 95% des pêcheurs sont des femmes, qui pêchent chaque année 77 millions d'euros pour un tonnage de 11 500 Tonnes et que 4000 femmes travaillent dans ce secteur. Elles sont organisées en cofradias, fédérées au niveau de la Galice. Ils ont mis en place 270 plans de gestion de pêche à pied en Galice pour chaque site, incluant le contrôle, et la prospection. C'est ce qu'on pourrait appeler un plan de gestion à long terme, même si ce mot à la mode n'est jamais utilisé par eux.

Alain Le Sann souligne que la réduction du nombre de bateaux a déjà été effective, au dire même de la Commission. Malgré tout la question de la réduction est encore posée par la commission. C'est incompréhensible. Il estime par ailleurs que nous sommes piégés par le débat sur la différenciation, la vraie question est de savoir qui sera ou ne sera pas concerné par les QITs.

Agusin Perez affirme que dans son secteur (Cedeira) rien ne va à cause de la pêche industrielle. Tous ces navires doivent sortir de la zone des 12 milles.



José Agustín Pérez de la Cofradía de Cedeira

Pierre-Philippe Jean parle pour la fédération des petites îles européennes en indiquant que les pêcheurs de ces îles doivent être bien traités, sinon il n'y aura plus personne pour y habiter en permanence.

René-Pierre Chever revient sur la définition de la pêche artisanale. Il juge très important de laisser chaque pays, voire chaque région la définir. Cela fait plus de 50 ans que l'on cherche une définition, jusqu'à présent cela n'a entraîné que des déchirements entre membres potentiels de la pêche artisanale. Le clivage entre les deux Forums mondiaux de pêche artisanale est en partie dû à cette différence d'appréciation. En dehors de quelques grands principes, la subsidiarité pour la définition doit jouer à fond.

Xoan Lopez remercie ICSF pour l'organisation de cette table ronde. C'est très important de continuer le travail vers un collectif artisan en Europe.

4. 14.00-15.30 Panel et table ronde 3, gestion des pêches, vers une approche différenciée pour la petite pêche, modérateur Benoît Guérin, secrétaire général du CCR SO, Arthur Bogasson, association nationale des armateurs de petits bateaux en Islande, l'expérience des petits bateaux en Islande, approche différenciée de la gestion des pêches (quotas individuels transférables et pêche côtière), fondation Lonxanet en faveur d'une pêche durable, gestion des pêches avec une approche ascendante (bottom up), le cas des AMP de Lira et de Cedeira, Christian Décugis, président du Comité des pêches du Var, les prud'homies des pêcheurs et les bonnes pratiques en Méditerranée française, Arjan Heinem, conseiller de l'association néerlandaise des pêcheurs continentaux, la gestion rationnelle des ressources par les pêcheurs professionnels contre le lobby des pêcheurs plaisanciers, M. Jerry Percy, New Under Ten Fishermen's Association (NUTFA), gérer la petite pêche au Royaume Uni, le système injuste des quotas et les systèmes alternatifs, Bastien Malgrange, P&D, les bonnes pratiques et les engagements des pêcheurs bretons envers une pêche responsable, Jaap Vegter, fondation pour des pêcheries intégrées, une gestion des pêches durable en faveur des communautés locales de pêcheurs. Discussion et partage d'information.

Arthur Bogasson président du Forum mondial des pêcheurs World Fishermen Forum (WFF), a fait en Islande une association des petits pêcheurs pour se défendre et s'opposer aux ITQs. Ils ont perdu cette guerre. Aujourd'hui les droits de pêche sont dix fois moins importants qu'il y a dix ans et 700 bateaux sur 1000 ont disparu. Récemment, les « politiques » ont réalisé que la pêche côtière était capitale en Islande. Contrairement à ce qu'il a entendu ce matin, les petits pêcheurs n'ont pas besoin de protection particulière. Ils ont juste besoin qu'on reconnaisse leur existence et leurs droits. Pour lui la science n'est pas à la page en matière de pêche et il en a de multiples exemples. Il signale que l'ONU reconnaît que les QITs respectent les droits de l'homme, ce qui est un non sens. Le travail le plus important, partout dans le monde, est de définir le droit des communautés côtières.



Arthur Bogasson représentant de la pêche artisanale d'Islande

Antonio Allut, représentant de la fondation Lonxanet, veut renverser la vision d'un monde pessimiste dans la pêche, grâce à l'éthique. C'est un critère important pour aller dans le sens de la durabilité. Il veut relier le social, l'éthique, l'écologie l'économie et la culture. Il faut aller vers une co-gestion décentralisée. Il faut privilégier une culture de la responsabilité, mais à partir d'une co-décision, pas d'un ordre incompréhensible donné d'en haut. Il fait une proposition de réserves marines étendues qui ressemblent beaucoup à la gestion du Parc Marin d'Iroise.

Christian Décugis présente le système des prud'homies. A partir de 1980 ils ont connu une concentration en particulier dans les bateaux thoniers. Mais, les prud'homies ont participé à la codification des procédés de gouvernance et fait des apports dans la spécialisation régionale. Il rappelle qu'il se trouve dans une zone très spéciale dans laquelle 25 000 Bateaux de plaisance côtoient 250 bateaux de pêche. C'est une expérience de survie unique en son genre.

Harjan Heinen conseiller des pêcheurs continentaux en Hollande explique ses spécificités. Le poisson est vendu vivant (anguille) et les pêcheurs professionnels et les récréatifs doivent gérer ensemble la ressource. Le but est de trouver le bon co-management. La politique de ce secteur a été écrite en 1999. Les pêcheurs ne se sentent pas considérés par l'Etat gestionnaires final de l'anguille. Aujourd'hui, ils sont bloqués à terre pour trois mois sans raison connues. Ils sont en opposition avec leur gouvernement. Les pêcheurs d'anguille doivent trouver des données pour présenter

un plan de gestion efficace. Il propose la création d'un CCR européen sur les pêches en eaux intérieures. Il indique que les pêcheurs récréatifs ne payent rien pour avoir accès aux zones de pêche.

Jerry Percy (NUTFA UK), parle du système injuste des quotas dans son pays : 3% pour tous les moins de 10 mètres. Paul Joy (pêcheur en UK) doit louer ses quotas aux Féroé, en Irlande etc. Si l'UE décide de mettre des QITs en place, il faut absolument protéger les petits pêcheurs. Là-aussi il faudrait un système de co-gestion. L'UE doit aller dans ce sens.

Bastien Malgrange, vient de faire le tour des bonnes pratiques de pêche en Bretagne. Après avoir trop pêché la praire et que celle-ci ait été remplacée par la coquille Saint-Jacques, elle-même trop pêchée, les pêcheurs ont construit une gestion collective basée sur la co-gestion et le contrôle y compris par avion. Dans le parc Marin d'Iroise les pêcheurs ont un droit de veto sur les décisions et co-gèrent le plan de gestion. Dans la pêcherie de langoustine du Golfe de Gascogne 14 millions de juvéniles de merlus sont sauvés chaque année, les dispositifs sélectifs de langoustine sont également en place, dans le cadre d'une commission langoustine qui co-gère la pêcherie. L'ESPAR (Ensemble pour le Soutien à une Pêche Artisanale Responsable) vient de se mettre en place à Lorient pour valoriser la production artisanale. Le travail de Bastien Malgrange prouve que des initiatives de bonne gestion ont été prises par des professionnels qui sont en train de constituer une « *Ceinture bleue* » autour de la Bretagne. Ils n'ont pas attendu avant de rétablir la situation en s'investissant eux-mêmes.



Bastien Malgrange présente les bonnes pratiques en Bretagne

Benoit Guerin résume les interventions : il y a la question des droits de pêche et du bon niveau de décentralisation. Il ouvre la discussion.

Alain Le San fait remarquer que le droit de l'environnement s'impose aux droits des pêcheurs en mer dans tous les cas contrairement à ce qui se passe à terre.

Paul Joy demande à ce que les petits pêcheurs puissent participer au CCRs.

Benoît Guerin souligne que les CCRs sont ouverts à tous, mais que sans doute toutes les petites structures ont du mal à participer pour des raisons financières.

Libérato estime que la réunion d'aujourd'hui est très utile.

Xoan Lopez constate que les modèles de participation des pêcheurs sont intéressants. Il rappelle que la pêche artisanale n'est pas présente à l'Organisation Mondiale de Commerce (OMC). Ce manque de représentativité est grave, car une grande partie du problème de la pêche vient aujourd'hui de l'importation (merlu).

Elisabeth Tempier explique que les petits pêcheurs de Méditerranée n'ont rien à faire du MSY. Elle donne trois voies possibles pour l'avenir de la pêche artisanale : une gestion par l'argent QITs, une gestion pas des structures environnementales et une gestion qui mettrait la région au cœur du dispositif de manière à proposer une approche véritablement écosystémique. Ce serait une façon de construire des régions véritablement compétitives et orientées vers l'avenir.

Pour les représentants de la Commission pas de changement : il faut casser du bateau, encore et encore et mettre en place des QITs. Mais il faut protéger les communautés de pêcheurs de l'impact de ces décisions, en prenant toutes les mesures nécessaires pour que les petits bateaux ne payent pas la mauvaise gestion actuelle.

5. 15.45-17.30 panel et table ronde 4, le rôle de la petite pêche dans le développement durable des communautés de pêcheurs, modérateur Antonio Garcia Allut, Lonxanet, Marie-Hélène Aubert ancienne députée au parlement européen, un mode de vie durable au sein des communautés côtières, Katia Frangoudes, AKTEA, réseau européen des organisations de femmes dans la pêche et l'aquaculture, le rôle des femmes dans la petite pêche et au sein des communautés de pêche, Jose Pascual-Fernandez, Instituto Universitario de Ciencias Políticas y sociales, université de Laguna, les défis des communautés côtières, pêches durables, diversification et tourisme, Alyne Delaney, innovative fisheries management (IFM), Danemark, la réforme de la PCP, vulnérabilité et résilience au sein des communautés de pêche, Annie Castaldo, conchylicultrices, CIVAM, Etang de Thau, les pêcheries, la conchyliculture et l'environnement, discussion et partage de l'information.

Marie-Hélène Aubert soutient le traité de Lisbonne qui apportera un peu de démocratie, même si le Conseil des ministres demeurera très important. Elle pense que l'idéal serait de faire une proposition alternative aux QITs. Elle dit que les expériences des coquilles Saint-Jacques et de la langoustine sont à suivre de près. Il y a un droit à l'expérimentation professionnelle financée par l'axe quatre du FEP. Elle pense que les écolabels sont importants, mais que le Capital humain est essentiel. La formation donne une capacité de s'exprimer aux pêcheurs et à la petite pêche qui n'existe pratiquement pas aujourd'hui. Il faudra aussi réduire la dépendance au pétrole, même si ces derniers temps on a tendance à l'oublier. Les régions ont un rôle fondamental à jouer. Il y a des coopérations nouvelles à trouver là aussi entre élus et professionnels.



Marie-Hélène Aubert fait part de son expertise politique sur la pêche européenne

Katia Frangourdes coordinatrice du réseau AKTEA rappelle que le réseau a été constitué à la suite le Livre Vert de 2000, car le mot femme n'y avait été mentionné qu'une fois. Cette fois le Livre vert ne mentionne pas une seule fois ce mot. C'est ce qu'on appelle une dynamique régressive. Pourtant elles travaillent avec leur mari ou seules, en ayant de nouvelles activités basées par exemple sur la restauration. Elles ont aussi un rôle social important en créant des réseaux de solidarité. Elles jouent un rôle essentiel dans la reconduction du métier : **si elles ne sont fières du métier de leur mari, ou de leur compagnon, elles n'accepteront pas que leurs enfants deviennent pêcheurs.** Il faut leur laisser une place dans les organisations de pêche car elles ont une capacité de lobbying incroyable. Le fond européen met en valeur l'égalité des droits homme femme mais ne les finance pas.



Une des nombreuses intervenantes galiciennes présentes

Pour le Dr Alyne Delaney, (Innovative Fisheries management, IFL) Danemark, la réforme de la PCP, pose la question de la vulnérabilité et de la résilience au sein des communautés de pêche. Est-ce qu'on joue les stocks contre les gens ? C'est une anthropologue, elle tente de comprendre comment une culture peut prendre en

compte l'impact social de mesures de gestion. La vulnérabilité de la communauté doit être évaluée. Qu'elle est sa résilience, comment la communauté peut-elle rebondir ?

Pour Annie Castaldo, conchylicultrice sur l'Etang de Thau, les pêcheries, la conchyliculture et l'environnement vont de pair. Actuellement nous avons une mortalité importante d'huître, plusieurs pistes existent, dont celle des écloseries. Ce qui nous préoccupe ce sont les consommateurs. Comment travailler en confiance avec eux ? Les femmes conchylicultrices ont encore beaucoup de travail à faire. Elles veulent une reconnaissance pleine et entière de leurs droits.

Le président de la cofradias de Liria informe l'assemblée que ses pêcheurs mettent en place eux aussi des réserves marines.

Un pêcheur d'Irlande signale que la pêche est interdite aux professionnels de la pêche dans une zone à saumon car elle est réservée aux touristes.

Plusieurs femmes de Galice donnent de la voie à la fin de réunion pour exiger plus de sélectivité dans les engins de pêche.

Christina Moço assistante sociale de la pêche au Portugal, rappelle que quelques bateaux ne suffisent pas pour faire vivre des communautés de pêcheurs il faut une véritable économie des pêches pour faire vivre les familles.

Arthur Bogasson déclare que les hommes politiques doivent arrêter de faire des conférences sans les pêcheurs. Il affirme « Ne pensez pas une seconde que les QIT's vont régler vos problèmes », les pêches artisanales ont simplement besoin d'une chance équitable. Mettons nous ensemble et la pêche artisanale aura un bel avenir.

Brian O'Riadan conclut en disant que cette séance de travail a été très importante. **Nous allons essayer de garder l'élan que nous avons pris aujourd'hui.** Il faut que nous parlions avec la commission d'ici le 31 décembre et il faut continuer à se voir dans les mois qui viennent pour qu'une véritable alternative soit irréversible.

René-Pierre Chever  
Secrétaire général du CLPMEM GV.